

les nouvelles de l'eau

La lettre du SAGE Alagnon

Année 2021 – n° 6

ÉDIT'EAU

Œuvrer ensemble pour notre bien commun !

Elu cette année à la Présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon, je remercie les élus pour leur soutien et mes prédécesseurs pour leur engagement.

J'ai bien conscience des enjeux écologiques et des usages présents sur le territoire mais aussi du contexte plus global de changement climatique qui tend à raréfier la ressource.

Je souhaite poursuivre et développer l'action du SAGE en m'appuyant sur la concertation et les compétences des acteurs.

Préserver les milieux aquatiques du bassin de l'Alagnon passe en effet par des changements de pratiques qui

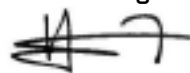
ne peuvent avoir lieu sans actions de conseils, de soutiens financiers, de communication et de sensibilisation.

Les nombreux défis à relever nécessitent donc l'énergie de tous et notamment des nouveaux membres de la CLE et des habitants du territoire pour mettre en place les différentes actions du SAGE et préserver notre patrimoine naturel et aquatique.

Je souhaite donc bonne route et bon travail à cette nouvelle CLE.

M. Philippe BOUCHEIX

Président de la CLE du SAGE Alagnon



Cette nouvelle lettre du SAGE met en avant les têtes de bassins versants qui caractérisent notre territoire par leurs milieux et fonctions remarquables. Au-delà de leur valeur patrimoniale, ces milieux rendent des services pour les usages présents sur le territoire. Une gestion écosystémique, c'est-à-dire une gestion durable de ces milieux est indispensable pour l'avenir du bassin.

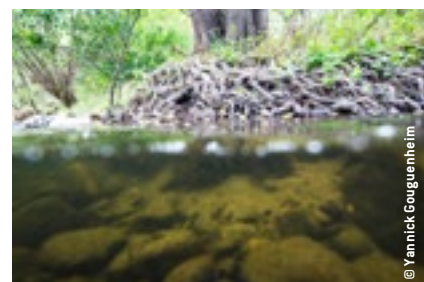
Je vous souhaite donc bonne lecture et mise en pratique !

SOMMAIRE

- 2 Renouvellement de la CLE du SAGE Alagnon
- 3 - 4 Les têtes de bassin de l'Alagnon
- 5 Eclairages : des outils pour préserver les têtes de bassin
- 6 Interview : M. Bernard BEC



© J.-L. Aubert AELB



© Yannick Gouguenheim



© J.-L. Aubert AELB

Renouvellement de la CLE du SAGE Alagnon

Le SAGE Alagnon

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Alagnon, porté par le **SIGAL (Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon)**, est un outil de planification à portée réglementaire mis en place par les acteurs locaux.

Il vise à gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques du bassin versant de l'Alagnon. Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 30 septembre 2019.

Les élus locaux ont commencé à travailler à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques depuis les années 90 avant de créer, en 2003, le SIGAL, collectivité territoriale regroupant 5 communes ou d'agglomération. Le SIGAL porte différents outils comme le **Contrat Territorial Vert et Bleu** qui met en œuvre des actions, le **SAGE** qui organise la gestion de l'eau, et l'animation du site **Natura 2000** « Vallée de l'Allanche et du Haut-Alagnon ».

La Commission Locale de l'Eau



Conscients des enjeux forts en matière de gestion de l'eau et de préservation du patrimoine naturel, les acteurs locaux ont souhaité compléter leur action en se rassemblant depuis 2009 au sein de la **CLE (Commission Locale de l'Eau)**, pour

élaborer puis mettre en œuvre le SAGE. Cette commission, présidée par un élu est composée d'**élus des collectivités locales, de représentants des usagers et de représentants de l'Etat**.

Elle réalise notamment des études pour améliorer les connaissances, veille à la compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau avec le SAGE et s'appuie sur des actions de préservation, restauration, communication et sensibilisation.

Renouvellement de la CLE

La CLE a été entièrement renouvelée en 2021 et est passée de 41 à 47 membres, en intégrant notamment des représentants des communautés de communes.

M. Philippe BOUCHEIX, 2nd adjoint à la mairie de Molompize dans le Cantal a été élu Président de la CLE le 2 juillet 2021 et succède ainsi à Mme Nicole VIGUES (ancienne maire de Laveissière).

M. Philippe ROSSEEL, maire d'Allanche et M. Michel TARDY représentant Auzon Communauté ont été élus aux places de 1^{er} et 2nd Vice-Président de la CLE.

L'arrêté de composition de la nouvelle CLE est aussi consultable sur le site internet du SIGAL à l'onglet SAGE :

<http://www.alagnon-sigal.fr/le-sage/documents-et-publications/>

Composition de la CLE du SAGE Alagnon

Collège des élus (27)

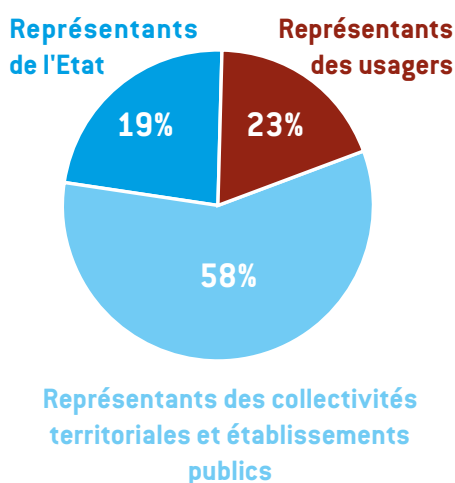
- Mme Martine GUIBERT, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes
- M. MONLOUBOU Jean-Jacques, Vice-Président de Saint-Flour Communauté
- M. GIBELIN Pascal, Conseiller Départemental de Haute-Loire
- M. RIOL Pierre, Vice-Président du conseil départemental du Puy-de-Dôme
- M. VERNET Roland, Maire de Saint-Poncy
- M. DE MAGALHAES Franck, Maire de Ferrières-Saint-Mary
- M. BOUDOU Jean-Marc, Vice-Président chargé de l'agriculture et de l'environnement, Saint-Flour Communauté
- M. MEISSONNIER Daniel, Maire de Laveissière
- M. ROSSEEL Philippe, Maire d'Allanche
- M. BOUCHEIX Philippe, 2nd Adjoint de Molompize
- Mme TUFFERY Marie-Claire, Maire de Bonnac
- M. ROCHE Pierrick, Vice-Président Environnement de Hautes Terres Communauté
- M. FOURNAL Xavier, Maire Albepierre-Bredons
- Mme BESSE Marina, Maire de Mentières
- M. JOB Eric, Maire de Valjouze
- M. PORTENEUVE Michel, Maire de Neussargues-en-Pinatelle
- M. LONJON Guy, Mairie de Lempdes-sur-Allagnon
- M. HALFON André, Maire de Torsiac
- M. TARDY Michel, Conseiller Communautaire d'Auzon Communauté, Adjoint de Lempdes-sur-Allagnon
- Mme AVININ Nathalie, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes Brioude sud Auvergne
- Mme BRUN Pascale, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire en charge de la Responsabilité Environnementale
- M. BARTHOMIEUF Serge, Maire de Saint-Gervazy
- M. CORREIA Emmanuel, Maire d'Anzat-le-Luguet
- Mme BOUQUET Jocelyne, Etablissement Public Loire
- M. BEC Bernard, Président du syndicat des eaux de la Grangeoune
- Mme PONCHET-PASSEMARD Colette, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- M. ACHALME Didier, Président du SIGAL

Collège des usagers (11)

- M. IZABEL Mathieu, Chambre d'agriculture du Cantal
- M. BERTRAND Dominique, Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- M. VILLARET Bernard, Chambre du Commerce et de l'Industrie
- M. GAUMET Matthias, Centre Régional de la Propriété Forestière
- Mme FREMION Claudine, UFC Que Choisir
- M. DUBOIS André, France Hydro-électricité
- M. GEORGER Marc, Fédération Départementale de protection de la pêche et des milieux aquatiques du Cantal
- M. MARTIN Lionel, Fédération Départementale de protection de la pêche et des milieux aquatiques de Haute-Loire
- M. TOURVIELLE Denis, France Nature Environnement du Cantal
- M. BRUN Hervé, Association Vive l'Alagnon
- Mme LAGARDE-PAULY Muriel, SNCF Réseau Ferré de France

Collège de l'Etat (9)

- Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur Loire-Bretagne
- Préfet du Cantal, Préfet coordonnateur du SAGE Alagnon
- Direction Départementale des Territoire du Cantal
- Direction Départementale des Territoire de Haute-Loire
- Direction Départementale des Territoire du Puy-de-Dôme
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Office Français de la Biodiversité
- ONF (Office National des Forêts)

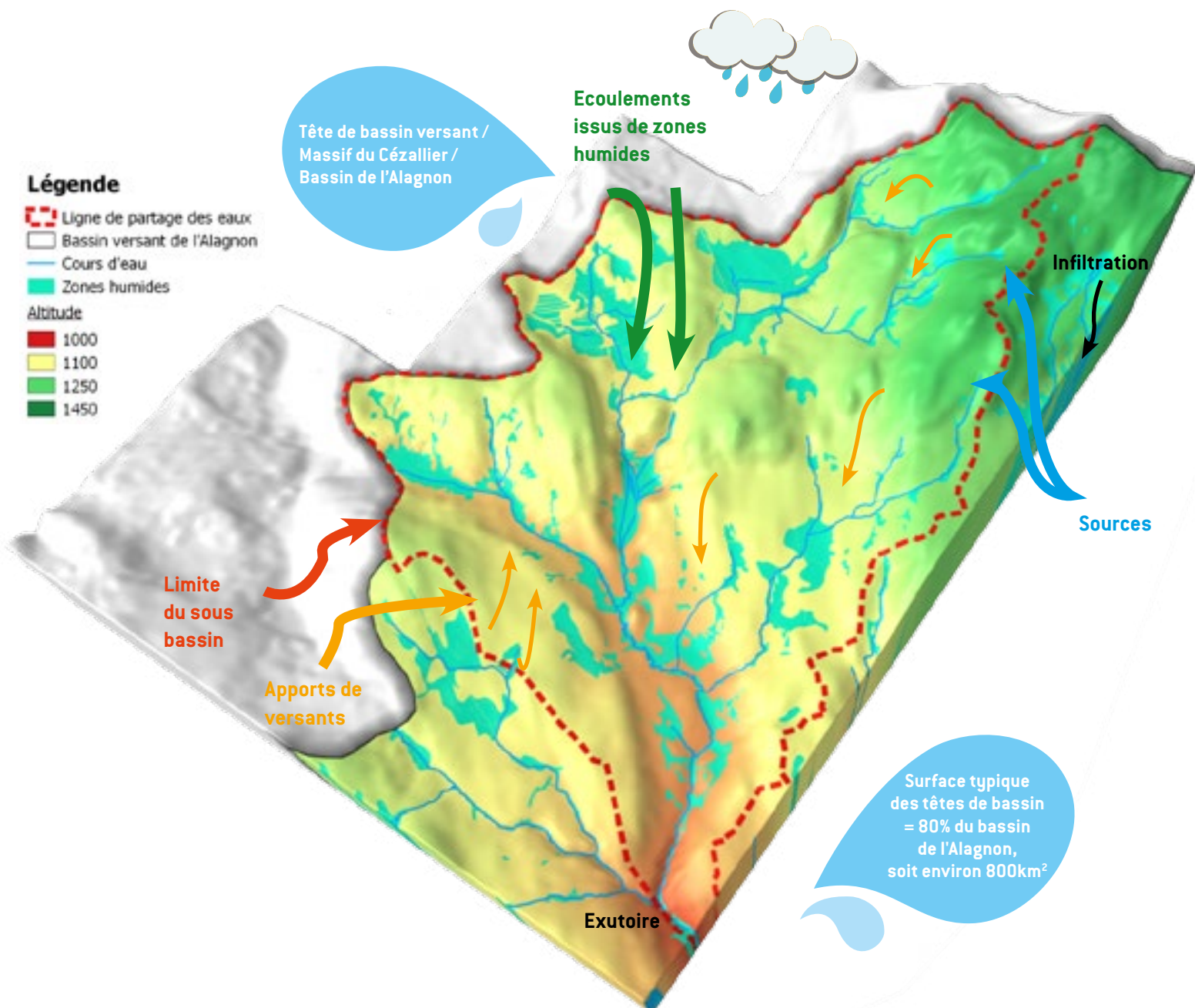


Une tête de bassin, qu'est-ce que c'est ?

Définition

Le bassin versant est un territoire délimité par des lignes de crêtes, drainant l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, la rivière. Il est composé de sous-bassins alimentant les affluents de la rivière principale. Ces sous-bassins sont qualifiés de tête de bassin notamment par :

- leur situation en **amont des bassins** d'alimentation principaux
- leur plus **forte pluviométrie**
- leur alimentation majoritaire par des **apports des versants**
- leurs **nombreux petits cours d'eau pérennes ou intermittents** et **zones humides** d'une largeur inférieure à 2m

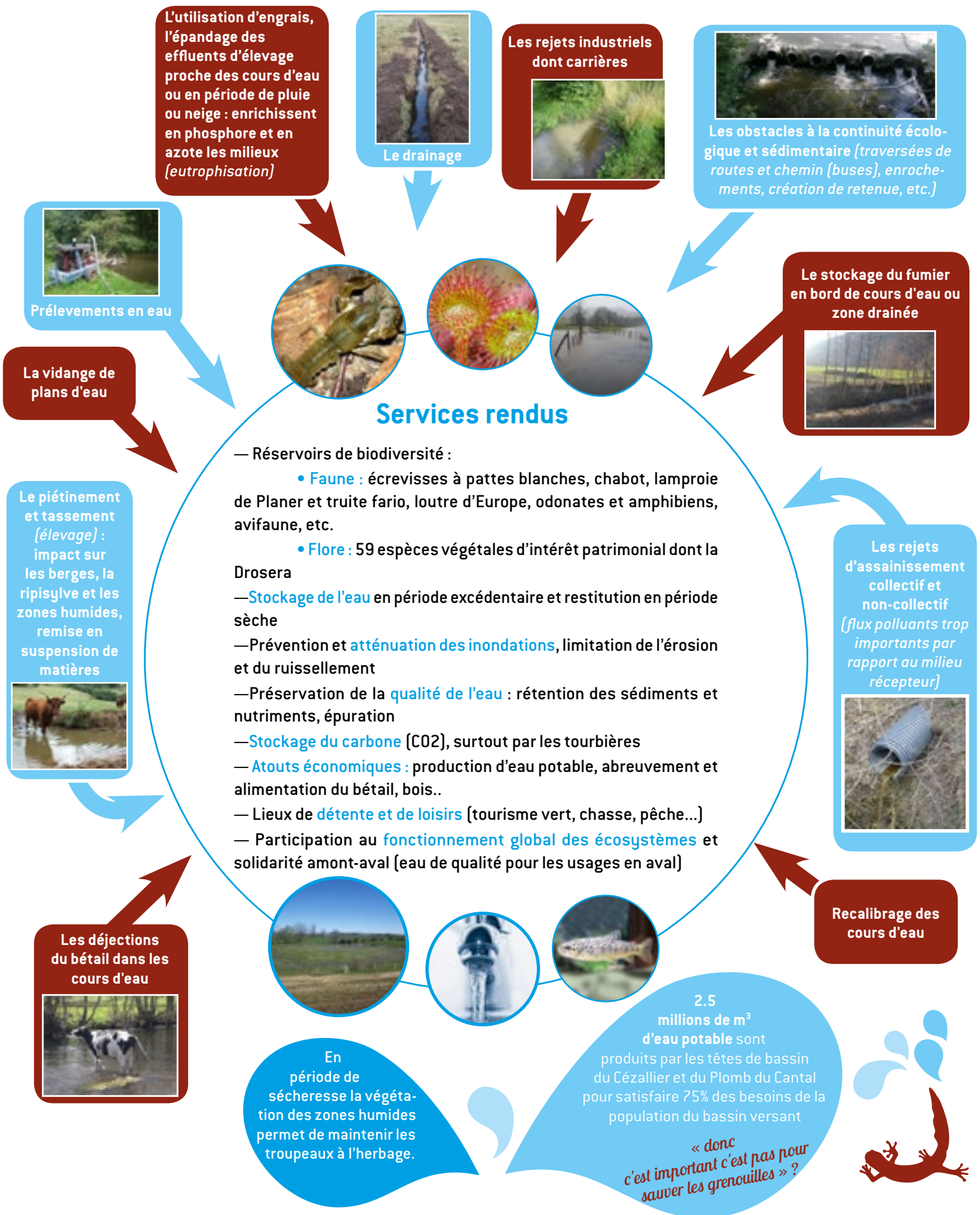


Sur le bassin de l'Alagnon...

Le bassin de l'Alagnon occupe une place stratégique de tête de bassin de la Loire. Il comprend lui-même des zones dites de tête de bassin composées d'une mosaïque de milieux remarquables caractérisée par un réseau dense de zones humides (tourbières, mégaphorbiaies, prairies et forêts humides, bas marais, etc.) et de petits ruisseaux très ramifiés. On retrouve essentiellement ces zones de tête de bassin sur les plateaux du Cézallier, de la Margeride et le massif cantalien.

Les zones humides représentent en moyenne 9% de la surface des têtes de bassin-versant contre 3% en moyenne sur l'ensemble du bassin.

Les services rendus par les têtes de bassin de l'Alagnon et pressions subies par ces milieux



Vous aussi vous pouvez préserver les têtes de bassin !



Si vous êtes propriétaire riverain, en gérant durablement les berges et la ripisylve (végétation riveraine)



En ne drainant pas les zones humides et en laissant les petits cours d'eau dans leur lit naturel



En traitant les eaux usées (collectif et non collectif)

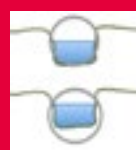


Que dit le SAGE pour préserver les têtes de bassin de l'Alagnon ?

En complément des préconisations précédentes, le SAGE interdit tout(e) nouvelle installation, ouvrage, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers d'un cours d'eau, à stabiliser des berges par des techniques autres que végétales.

Le SAGE encadre la création ou le renouvellement d'ouvrage de franchissement d'un cours d'eau : l'ouvrage ne doit créer aucune chute artificielle, ne conduit pas à une suppression du fond ni de la largeur du lit mineur du cours d'eau, la vitesse d'écoulement dans l'ouvrage n'excédera pas 1 m/s.

Le SAGE interdit donc les protections de berge inadaptées qui ne protègent pas de l'érosion sur le long terme (affouillement), accélèrent les écoulements (inondations à l'aval), manque de végétation sur les berges (ombrage, filtre des pollutions...)



Exemples d'ouvrages interdits

Ces buses finissent par créer un creusement à l'aval, empêchant les poissons d'accéder à la partie amont.



A la place, privilégier la plantation pour stabiliser la berge

Résultat : fonctionnement naturel du cours d'eau, ripisylve bénéfique pour la faune



Exemple d'ouvrage accepté



Résultat : respect du lit du cours d'eau et pas d'impact sur la continuité piscicole



Pour mettre en œuvre ces solutions, contactez un technicien du SIGAL / le technicien de rivière / l'animateur agricole / le SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif)

04 71 23 19 84



3 questions à... Bernard Bec

Président du syndicat des eaux de la Grangeoune et conseiller municipal de Bonnac dans le Cantal

En tant que nouvel arrivant au sein de la CLE, qu'attendez-vous de cette commission ?

Il me paraît important que la CLE puisse rendre des avis sur les projets et aménagements en cours sur le bassin versant (ex : reprise d'infrastructures longeant un cours d'eau, franchissement de cours d'eau, etc.). La CLE, lieu de concertation et d'expertise doit être reconnue et écoutée des acteurs décisionnaires pour pouvoir s'inscrire dans le quotidien de la gestion locale de l'eau, faire appliquer le SAGE mais aussi apporter son expertise technique aux usagers et aux collectivités.

Quel lien entre le SAGE et l'action du syndicat d'eau potable de la Grangeoune ?

Le SIAEP de la Grangeoune a engagé plusieurs actions qui concourent à répondre aux objectifs du SAGE. Le syndicat a ainsi réalisé un schéma de distribution d'eau potable et s'est engagé dans d'importants travaux pour supprimer les fuites sur les réseaux et ainsi limiter les prélèvements sur le milieu naturel. Le SIAEP s'engage aussi actuellement, avec le SIGAL et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), dans un projet de restauration d'une tête de bassin versant de la Sianne au sein de laquelle le syndicat possède des ouvrages de captage. Le syndicat a pour projet de remettre aux normes les périmètres de protection de captage et améliorer la maîtrise du foncier. Des actions de préservation et restauration des zones humides et du cours

d'eau seront aussi engagées (ex : aménagement des accès pour le bétail, diagnostics et conseils aux agriculteurs, etc.), dans l'objectif d'améliorer la qualité et la quantité d'eau disponible aussi bien pour l'eau potable que pour les milieux aquatiques.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux habitants du bassin versant ?

Dans un contexte de crise climatique, les périodes de sécheresse vont se renouveler et s'intensifier nécessitant des efforts de tous les usagers de l'eau. J'invite donc les habitants du bassin à raisonner leur consommation d'eau potable durant ces périodes déficitaires. Des dispositifs de récupération des eaux de pluie peuvent aussi être mis en place pour répondre aux besoins durant ces périodes. Le syndicat a ainsi

Syndicat de la Grangeoune

- Production et distribution d'eau potable
- 9 communes desservies (certaines en partie)
- 19 sources / forages
- 600 000 m³/an d'eau potable produite par an
- 2 500 abonnés (12% du bassin)
- 222 km de réseaux

accueilli favorablement le projet porté par le SIGAL de mise en place de récupérateurs des eaux de pluies ou recyclage des eaux pour dépanner les exploitants agricoles durant les périodes de pénuries (usages lavages ou abreuvement).



INFOS PRATIQUES

Contact

Véronique Villerot
Animatrice du SAGE Alagnon
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL)
4, rue Albert Chalvet – 15 500 Massiac
Tél. : 04 71 23 19 84
Email : alagnon.sage@orange.fr

Retrouvez-nous sur Internet

Pour aller plus loin sur la gestion locale de l'eau et des milieux ou suivre l'actualité du bassin-versant de l'Alagnon, une seule adresse : www.alagnon-sigal.fr !
Un site tout public et très complet créé par la Commission Locale de l'Eau en partenariat avec le SIGAL.

Les nouvelles de l'eau

Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents
4, rue Albert Chalvet – 15500 Massiac
Directeur de publication : Philippe Boucheix
Rédaction : Véronique Villerot
Manon Jozroland
Conception impression : La Dépêche d'Auvergne
Crédits photos : SIGAL sauf mention contraire
Dépôt légal : décembre 2021 – ISSN 2259-2970
Date de parution : décembre 2021
Tirage : 9 800 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé